



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 24 février 2026**

Délibération n° 2026-009

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	22
Pouvoirs :	3
Votants :	25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le 11 février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, DOLU Cécile, RICHEUX Sébastien, Adjointe,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, BURLIN Isabelle, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LERAY Olivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

LETOURNEAU Yvan donne pouvoir à VINCENT Danièle, BLONDEL Isabelle donne pouvoir TISSIER Daniel, LERAY Olivier donne pouvoir à LERAY Marc

Absents non représentés

LUCAS Nathalie, LEBELLE Bernard,

Secrétaire de séance : RIBOULET Marie-Andrée – adopté à l'unanimité

Objet : Autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) - actualisation AP 2025001 vidéoprotection

Vu les articles L 1612-1, L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 16 septembre 2025, créant l'AP/CP n°2025001
Vu l'avis de la commission des finances du 10 février 2026,
Vu l'instruction M57,

Considérant que lors de la séance du 16 septembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une autorisation de programme – crédits de paiements (AP/CP) concernant la vidéoprotection pour un montant global de 300 000,00 € TTC pour la période 2025 – 2027.

Considérant qu'après le démarrage de l'étude en juillet 2025, une première estimation des besoins a permis de proposer et de définir les premières solutions techniques ainsi que les périmètres et secteurs de la commune concernés par la vidéoprotection. Il convient d'ajuster le montant de l'autorisation de programme en conséquence et passer à 400 000 €, en lien avec les besoins exprimés par la collectivité et les premiers résultats de l'étude de maîtrise d'œuvre.

Considérant que les AP/CP sont révisées tous les ans en fonction des CP réalisés sur l'année antérieure. Il est alors nécessaire d'ajuster l'autorisation de programme afin de parvenir à une exécution budgétaire plus précise, telle que présenté ci-dessous :

	2025	2026	2027	TOTAL AP
Montants initialement votés en septembre 2025	40 000 €	130 000 €	130 000 €	300 000 €
Montants actualisés en février 2026	3 648 €	200 000 €	196 352 €	400 000 €

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'AP « Vidéoprotection » pour un montant global de 400 000 € TTC pour la période 2025 – 2027 comme détaillé dans le plan de financement joint en annexe.

- **MODIFIE** les crédits de paiement sur la période 2025 à 2027.
- **INSCRIT** au budget 2026 les crédits de paiement 2026 sur le budget principal.
- **PRÉCISE** que les crédits de paiement pour cette autorisation de programme non mandatés sur l'année N seront automatiquement reportés sur l'année N+1.

Danièle VINCENT
Maire



Marie-Andrée RIBOULLET
Secrétaire de séance





AP 2025-001 - Installation d'un système de vidéoprotection

OPERATION BUDGETAIRE : 942

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Création Septembre 2025

Actualisation Février 2026

	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL AP
Etudes	3 648 €				3 648 €
Travaux					
Equipements, matériels		200 000 €	196 352 €		396 352 €
Divers					
Total Dépenses	3 648 €	200 000 €	196 352 €	0 €	400 000 €
FCTVA		598 €	32 800 €	32 202 €	65 600 €
Autofinancement / Emprunts	3 648 €	199 402 €	131 350 €		334 400 €
Subvention					
Total Recettes	3 648 €	200 000 €	164 150 €	32 202 €	400 000 €